

# UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **5.046.900 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **213.203 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2018, le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 21,64% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.
- Au 31 décembre 2018, l'actif du fonds UGFS BONDS FUND a été employé en des titres émis par un même émetteur SACEM INDUSTRIES S.A à un taux de 11,62%, se situant ainsi au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation en vigueur.

Tunis le 05 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING**  
**Hamdi KRIAA**

**BILAN AU 31/12/2018**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	5-1	<b>3 194 638</b>	<b>3 500 271</b>
Titres OPCVM		109 863	162 847
Obligations et valeurs assimilées		3 084 775	3 337 424
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5-2	<b>1 877 860</b>	<b>1 669 072</b>
Placements monétaires		1 873 399	1 490 800
Disponibilités		4 461	178 272
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 072 498</b>	<b>5 169 343</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5-3	19 452	16 534
<b>Autres créditeurs divers</b>	5-4	6 147	2 436
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>25 597</b>	<b>18 970</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	5-5	<b>4 833 440</b>	<b>4 950 457</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>213 460</b>	<b>199 916</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		257	118
Sommes distribuables de l'exercice		213 203	199 798
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 046 900</b>	<b>5 150 373</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 072 498</b>	<b>5 169 343</b>

**ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE****CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5-6	<b>196 273</b>	<b>183 706</b>
Dividendes		6 890	9 945
Revenus des obligations et valeurs assimilés		189 383	173 761
<b>Revenus des placements monétaires</b>	5-7	<b>128 214</b>	<b>71 426</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>324 487</b>	<b>255 131</b>
Charges de gestion des placements	5-8	72 570	61 722
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>251 917</b>	<b>193 410</b>
Autres charges	5-9	15 362	7 935
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>236 555</b>	<b>185 475</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(23 352)	14 323
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>213 203</b>	<b>199 798</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		23 352	(14 323)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 238	13 224
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		3 184	(916)
Frais de négociation de titres		0	(83)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>253 977</b>	<b>197 700</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>253 977</b>	<b>197 700</b>
Résultat d'exploitation	236 555	185 475
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 238	13 224
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 184	(916)
Frais de négociation de titres	0	(83)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(199 659)</b>	<b>(191 573)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(157 791)</b>	<b>1 130 392</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	8 974 410	5 639 870
- Régularisation des sommes non distribuables	52 649	17 145
- Régularisation des sommes distribuables	214 273	117 718
<b>Rachats</b>		
- Capital	(9 105 970)	(4 527 010)
- Régularisation des sommes non distribuables	(55 528)	(13 935)
- Régularisation des sommes distribuables	(237 625)	(103 395)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(103 473)</b>	<b>1 136 519</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 150 373	4 013 854
En fin d'exercice	5 046 900	5 150 373
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	492 951	381 665
En fin d'exercice	479 795	492 951
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,519</b>	<b>10,448</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,55%</b>	<b>4,12%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**1. PRESENTATION DU FONDS**

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables seront intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisé comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31/12/2018, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à **3 194 638 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif Net	% Actif
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>2 939 896</b>	<b>3 084 775</b>	<b>61,12%</b>	<b>60,81%</b>
BTA 6% 10-2023	250	232 700	240 852	4,77%	4,75%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	505 791	10,02%	9,97%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	199 466	3,95%	3,93%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	299 055	5,93%	5,90%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	299 095	5,93%	5,90%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	203 542	4,03%	4,01%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	243 900	4,83%	4,81%
EO ATL 2013-1	300	12 000	12 454	0,25%	0,25%
EO ATL 2013-1	300	12 000	12 454	0,25%	0,25%
EO ATL 2016-1	1 500	90 000	92 781	1,84%	1,83%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	263 725	5,23%	5,20%
EO ATTI LEASING 2016-2 A	2 000	160 000	168 155	3,33%	3,32%
EO CIL 2015-2	2 200	88 000	88 930	1,76%	1,75%
EO HL 2015-01A	1 700	68 000	68 426	1,36%	1,35%
EO HL 2015-01A	500	20 000	20 125	0,40%	0,40%
EO HL 2016-02A	1 000	60 000	60 342	1,20%	1,19%
EO TLS 2015-1 B	400	32 000	33 272	0,66%	0,66%
EO TLS 2015-1 B	1 750	140 000	145 564	2,88%	2,87%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	48 000	50 430	1,00%	0,99%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	72 000	76 416	1,51%	1,51%
<b>Titres OPCVM</b>	-	<b>109 690</b>	<b>109 863</b>	<b>2,18%</b>	<b>2,17%</b>
AMEN TRESOR SICAV	91	9 595	9 629	0,19%	0,19%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	948	100 095	100 234	1,99%	1,98%
<b>TOTAL</b>		<b>3 049 586</b>	<b>3 194 638</b>	<b>63,30%</b>	<b>62,98%</b>

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>3 376 011</b>	<b>106 567</b>	<b>17 693</b>	<b>3 500 271</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Titres OPCVM	1 443 202			1 443 202	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	-273 000			-273 000	
Titres OPCVM	-1 496 627			-1 496 627	3 184
<b>* Variation des plus ou moins-values latentes</b>			14 238	14 238	
<b>Variation des intérêts courus</b>		6 554		6 554	
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>3 049 586</b>	<b>113 121</b>	<b>31 931</b>	<b>3 194 638</b>	<b>3 184</b>

#### Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à **1 877 860 Dinars** et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% Actif Net</b>	<b>% Actif</b>
<b>Placements monétaires</b>		<b>1 857 999</b>	<b>1 873 399</b>	<b>37,12%</b>	<b>36,93%</b>
Contrat MOUDHARBA BEST LEASE 30 jours–Echéance 08/01/2019 taux 8,5%	1	250 000	251 339	4,98%	4,95%
Contrat MOUDHARBA BEST LEASE 90 jours – Echéance 28/03/2019 taux 9%	1	350 000	350 345	6,94%	6,91%
Certificat de Dépôt Modern Leasing 90 jours – Echéance 18/03/2019 taux 10,25%	1	490 006	491 528	9,74%	9,69%
Billets de Trésorerie ECOMAT SA 180 jours – Echéance 19/06/2019 taux 12,9%	1	190 305	190 864	3,78%	3,76%
Billets de Trésorerie SACEM SA 180 jours – Echéance 26/03/2019 taux 9,75%	1	577 688	589 323	11,68%	11,62%
<b>Disponibilités</b>	<b>-</b>		<b>4 461</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,09%</b>
Banque			4 461	0,09%	0,09%
<b>TOTAL</b>		<b>1 857 999</b>	<b>1 877 860</b>	<b>37,21%</b>	<b>37,02%</b>

**Note 5-3 : Opérateurs créditeurs**

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	17 683	15 046
Rémunération du dépositaire	1 769	1 488
<b>Total</b>	<b>19 452</b>	<b>16 534</b>

**Note 5-4 : Autres créditeurs divers**

Les autres créditeurs divers au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	463	411
Rémunération du commissaire aux comptes	5 684	2 025
<b>Total</b>	<b>6 147</b>	<b>2 436</b>

**Note 5-5 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2017**

Montant	4 950 457
Nombre de parts émises	492 951
Nombre de copropriétaires	23

**Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	8 974 410
Nombre de parts émises	897 441
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

**Rachats effectués**

Montant en nominal	9 105 970
Nombre de parts rachetées	910 597
Nombre de copropriétaires sortants	1

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 238
Pus ou moins réalisées sur cession de titres	3 184
Régularisation des sommes non distribuables	(2 879)
Frais de négociation de titres	0

**Capital au 31/12/2018**

Montant	4 833 440
Nombre de parts	479 795
Nombre de copropriétaires	24

**Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	189 383	173 761
Revenus des titres OPCVM	6 890	9 945
<b>Total</b>	<b>196 273</b>	<b>183 706</b>

**Note 5-7 : Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Revenus des autres comptes à terme	57 388	45 548
Revenus des billets de trésorerie	13 716	0
Revenus des certificats de dépôt	57 110	25 878
<b>Total</b>	<b>128 214</b>	<b>71 426</b>

**Note 5-8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Rémunération du gestionnaire	65 973	56 110
Rémunération du dépositaire	6 597	5 612
<b>Total</b>	<b>72 570</b>	<b>61 722</b>

**Note 5-9 : Autres charges**

Les autres charges de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>
Redevance CMF	5 544	4 755
Rémunération du commissaire aux comptes	9 350	2 800
Impôts & Taxes	75	75
Services bancaires et assimilés	393	305
<b>Total</b>	<b>15 362</b>	<b>7 935</b>

## 6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus des placements	0,676	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,151)	(0,125)	(0,109)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,526</b>	<b>0,392</b>	<b>0,306</b>
Autres charges	(0,032)	(0,016)	(0,024)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,494</b>	<b>0,376</b>	<b>0,282</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,049)	0,029	0,220
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,445</b>	<b>0,405</b>	<b>0,502</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,030	0,027	0,012
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,006	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,001)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,530</b>	<b>0,401</b>	<b>0,292</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,036</b>	<b>0,025</b>	<b>0,010</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,005)	0,003	0,004
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,030</b>	<b>0,028</b>	<b>0,014</b>
Distribution de dividendes	0,405	0,502	0,000
Valeur liquidative	<b>10,519</b>	<b>10,448</b>	<b>10,517</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,51%	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,91%	4,05%	2,68%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>4 814 507</b>	<b>4 582 114</b>	<b>4 013 854</b>

## **6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire**

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 65 973 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2018 s'élève à 6 597 DT.